8 en

rir. ant at-

: le ftre uits

Du-Me-

1 8

pri-criétat ; ils l'are du

is ce

le la

t de Forts

e une l'état

la li-

ma-

imes?

tenu

cunes

able:

paires

, font

prie-

Es, La

blics,

eu de

ar les

ns les

etenus ar ces

payées

ir leur

le, &

Metz, Deux-

mande uffiens

es pa-

essuyer

oint de

té, en ulh eft

LIBERTÉ, É GALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Du MARDI 10 Septembre 1793, l'an 2º. de la République.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Môtel de Nouilles, n°. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adresses au citoyen Fontanille, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ITALIE.

(Extrait de la Gazette de Florence).

De Cremone le 3 août.

HIER, vers les huit heurs du foir, on vit passer sous nos murs plusieurs voitures soigneusement escortées, où étoient les François arrêlés à Gravedona, MM. Sémonville, Maret, Montgeroux, leurs secrétaires, &c. On les conduit au château de Mantoue.

De Mantoue, le 9 soût.

Par les dispositions qu'on voyoit faire depuis quelques jours dans notre château, où l'on renserme ordinairement les prisonniers détat, on se doutoit qu'il devoit y arriver des pr fonniers d'importance. En effet, lamedi dernier, vers les quatre heures du matin, passerent quatre voitures escortées par des cavaliers, où étoient les François qui, le 25 du mois dernier, furent arrêtés à Gravedona. Le gouverneur ayant été les reconnoître & les recevoir à la porte du château, ils furent conduits dans les chambres qu'on leur avoit préparées, où ils leront toujours gardés à vue. Cette disposition a paru leur faire grand plaisir. Ils ont constamment été respectés par les soldats, tandis qu'ils ont été menacés cent sois d'être mis en pieces par la populace. On n'a rien épargné pour que leur prison soit salubre & sûre. On s'est empressé de leur procurer du linge & autres objets de premiere nécessité dont

les manquoient, leurs équ pages ayant été pillés. Les fix principaux d'entr'eux ont chacun leur chambre, les domestiques seuls sont renfermés deux à deux dans d'autres. Sémonville paroît le plus affligé, & à peine prend-il affez de noutriture pour se soutenir. On lui a permis hier de recevoir deux lettres: l'une est de son épouse, qui fait les plus vives instances pour qu'on lui permette de venir partag.r son sort, & pouvoir le soigner dans sa prison. Elle conçoit sans doute que sa détention sera longue. Au reste, on assure que tous les papiers trouvés sur ces prisonniers ont été envoyés à Vienne.

ALLEMAGNE.

De Hambourg , le 24 août.

Des lettres d'Elseneur, du 20, annoncent que l'escadre russe Venant de la mer du Nord, forte de 11 vaisseaux de ligne, a passé le Sund pour rentrer dans la Baltique: ainsi tous les !

grands calculs pour la destination de cette flotte se trouvent

aujourd'hui en défaut.

On mande de Grodno que l'impératrice de Russie a envoyé à son sidele ambassadeur en Pologne, M. de Si wers, la décoration de l'ordre de St-André, pour le récompenser de ses grands & loyaux services en Pologne. L'adjudant-général de l'impératrice, le comte de Suhow, a été gratifié par cette magnanime souveraine de son portrait entouré de brillans,

& de l'ordre de St-André garni en brillans.

M. de Markow, conseiller-privé de l'impératrice, a reçu
l'ordre d'Alexandre Newski.

On affure qu'au mois de novembre prochain le jeune roi de Suede affiltera aux séances des divers confeils du royaume.

afin de s'instruire dans les affaires.

Le nombre des bâtimens suédois qui ont été arrêtés jusqu'à ce moment par les puissances belligérantes, se monte 15; la plupart sont tombés entre les mains des Espagnols.

ANGLETERRE.

Suite de l'errait d'une lettre particuliere de Londres, du 23 août.

On dit toujours ici que Marseille & Toulon sont entrés en négociation avec les slottes espagnole & angloise : on croit que la découverte de ces manœuvres achevera la ruine du parti fédéraliste. On attribue la perte des Girondins à la découverte d'une négociation qu'ils avoient entamée dans le mois de mai avec les puissances coalisées : on prétend que

M. Pitt étoit entré dans cette négociation.

On a été étonné d'apprendre lei que le 10 août se soit passé avec beaucoup d'ordre & de calue. On avoit annoncé qu'il y auroit beaucoup de sang répandu; on assuroit même qu'il y auroit beaucoup de sang répandu; on assuroit même qu'il y auroit de se étoit une victime qu'on réservoit pour que Marie Antoinette étoit une victime qu'on réservoit pour l'offrande à ce qu'on appelle la prétendue liberté. Les amis de la révolution avoient prévu la réunion des François pour accepter la nouvelle constitution; ils esperent que Lyon & Marleille se rangeront à leur devoir; ils critiquent quelques détails de la fête, & blâment les François d'avoir conservé du goût pour les processions; mais il semble qu'ils confon-dent les sêtes avec les processions. Les premieres ont un grand objet moral & politique.

La convention nationale mettra, dit-on, Montreuil en état de défense, & on assure qu'elle a décrété que toutes les gardes nationales de la ci-devant Picardie ont ordre de se

tenir prêtes à marcher, & qu'elles iront à Saint-Omer & à Péronne. Cette mesure, si elle étoit générale pour tous les

départemens, & qu'on pût l'exécuter, sauveroit non-seule-ment Dunkerque, mais la France. L'aristocratie & les ministériels disent que la convention nationale fera mourir la ci-devant reine. L'opposition soutient avec consiance qu'après son jugement on fera des propositions à l'empereur ; que cette mesure l'embarassera beaucoup ; que s'il se contente de faire des menaces (après l'horrible maniscite de Brunswick), on aura droit de dire qu'il a prononcé la sentence de sa tante, & qu'il a voulu se débarrasser d'un obstacle qui s'opposit à ses vues de conquête, &c.

On a préparé dans la forêt Noire une grande quantité de Les troupes des allies vont attaquer les lignes de falcines.

Wiffernbourg qu'elles comptent emporter.

L'empereur a répondu a l'ambassadeur de Pologne qui sollicitoit son intervention pour empêcher le partage, que sa médiation ne pouvoit pas avoir lieu, puisqu'il y avoit déjà un traité figne entre les deux parties le 22 juillet, relativement aux provinces qui font occupées par l'impératrice de

La gazette de la cour a rendu compte de l'action du 19 comme très-glorieuse pour les Anglois. Le prince d'Orange, pour couvrir la marche de l'armée angloise qui se porte sur Dunkerque, attaqua les postes de Mauvais, de Blason & de Lincelles : il a réuffi dans cette derniere attaque fans beaucoup de perte; mais l'après-diner les François sont re-venus en sorce, & les ont chasses. Le prince d'Orange ayant préva qu'il seroit attaqué par des sorces supérieures, avoit envoyé demander un renforr au duc d'Yorck, qui lui envoya le tronseme régiment des Gardes & celui de Colostream: quand ces deux régimens arriverent, ils trouverent que les l'rançois étoient maîtres du poste, & que les Hollandois s'étoient retnés d'un autre côté. Le général Loke craignant que s'il faisoir retraite, il seroit attaque avec avantage par les François, prit la résolution de les attaquer avec labayon-nette, de les chassa en leur prenant on se pieces de canons, dont deux avoient été prises aux Hollandois. Dans leur rapport, les Anglois prétendent que l'ennemi avoit 12 bataillons, (près de 5 mille hommes); ils disent que les troupes qui s'étoient mises en marche pour soutenir le détachement , font arrivées larfque l'action étoir finie; ils o a détruir les ouvrages du post: de Lincelles, qui reste inoccupé. Les Anglois ont perdu deux officiers; ils ne disent pas le nombre des foldats, &c.

Nous sommes heureusement en état de dissiper une partie de l'inquiérude qui s'étoit manifestée à l'égard de la flotte de la Jamaique. Quelques vaisseaux sont deja arrivés à Fasmouth, & le reste ne sauroit, comme on l'a dit, être entiè-rement pris par les crosseurs de l'ennemi, pendant le retour de la flotte du lord Howe; ils font route par différentes directions. Ainfi, malgré que le convoi soit insuffisant pour le tour, la totalité ne sauroit être perdue. Les vaisseaux qui Sont arrivés à Falmouth ont été rencontrés par un corsaire

qui les a convoyés surement dans ce port.

FRANCE.

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN.

De Colmar, le 30 août.

Le nombre des braves défenseurs de la patrie, qui se sont levés à la voix dans les départemers du Rhin, est incroyable: leves a la voix dans les departemers du Mila, est incroyable : leur pa lage par cette ville a duré jusqu'à hier, sans discon-tinuer. Ceux du district d'Alkirch, sur-tout vers le Rhin, ressent dans le département pour la désense du ci-devant

Sundgau. Ces cohortes formidables, qui gardent la rive gauche du Rhin, n'auront pas échappé à l'attention des ennemis, & les auront empêchés fans doute de fonger jusqu'ici à la moindre entreprisc. Nous avons tout lieu de croire qu'ils continueront à se tenir à ce système, ou qu'ils trouveront à chaque tentative des obstacles insurmontables.

De Paris, le 10 septembre.

Il est tems de prendre de grandes mesures pour repousser les ennemis du territoire de la république; c'est principa-lement dans le département du Nord qu'ils portent l'effroi & la desolation. Maitres de presque toutes les campagnes qui environnent Bouchain, Cambrai, Landrecy & le Quesnoy, ils ont place à Salerme & au Cateau-Cambresis un centre de force d'où ils répandent dans les districts de Saint-Quentin & de Vervins de gros détachemens qui ravagent les campagnes par le pillage, par le feu, & par d'énormes contri-butions. Les Autrichiens se sont présentés, le 2 de ce mois, à Saint-Quentin, qui, quoique fortifié, quoique environne de palissades, quoique désendue par quelques pieces d'artillerie, & par quelques nouveaux ouvrages ajoutés à ses fortifications, n'offre pas un grand moyen de resistance contre des forces surérieures. La générale y fur battue dans tous les quartiers, on sonna le tocsin, on tira le canon d'alarme, la garnison se leva , & la garde nationale se répandit sur les ramparts. Les ennemis n'approcherent pas; ils se bornerent à la conquête des compagnes, d'eù ils enleverent les grans, les beltiaux & toutes les subfiftances.

On continue à exécuter le décret contre les gens suspedit plusseurs citoyens ont été arrêtés. Quelques commissaires de la section des Amis de la Patrie ayant fair dimeulté de contribuer à l'exécution de cette méture de sûreté générale, ont été, en vertu d'ordres supérieurs, consignés dans le lieu des séances de la section.

Le décret révolutionnaire de la convention s'exécute dans Le decret revolutionnaire de la convention s'execute dans la Vendée: les torcles républicaines répandent la mort & l'incendie dans les repaires des rebelles; des monceaux de cendre, la famine, la desfruction, s'offrent de tous côtés à leurs regards: mais, dans l'exécution de ces actes d'une jutice rigoureuse, les soldats donnent les soins les plus affectueux aux femmes & aux enfans des rebelles; ils partagent fouvent leurs subfiltances avec ces malheureuses victimes de la rebellion. Ciolet & Mortagne sont ancere su les venesses de la repetition. la rebellion. Cholet & Mortagne sont encore en leur pouvoir.

Robespierre a dénoncé, à la dernière séance des Jacobins, Kellermann : ce général est, selon lui, une des principales causes de la lenteur avec laquelle on conduit le flège de Lyon; il pense que, sous un pareil chef, les opérations les plus patriotiques ne peuvent obtenir aucun fuccès. Maure a invité la sociére à surveiller le ci-devant prince de Heste.

Prudhomme a écrit à la société pour se plaindre de ce qu'il a été calomnié; il envoie un recueil des crimes des empereurs, afin de prouver son républicanisme. Robespierre a dem indé que la société réponde au républicain Prudhomme, en le priant de lui envoyer le requeil des crimes des écrivains payés par les empereurs, pour mettre le désordre dans la république : cette proposition a été adoptée. On a ensuite dénoncé la mauvaise organisation du comité de sûreté générale de la convention.

Petion, Gensonné, Brissot, Vergniaux ont été traduits dans les prisons de la Conciergerie. En vertu d'un mandat de l'accusateur public, les prisonniers détenus à la Force ont été transférés à Bicêtre.

Une déput iest empresse leur a offert fon ftrict né prouvé la re teur l'accola publique. Uh membr lyalieu: Chausiette a u'il avoit fa délicatesse du la requis, u départeme a a befoin. Prudhamm

in Impires C

rage fur les ivique). Les citoyer ur fut pern boulanger vé au min Les commi roit, il y a épublique, o ont on pour ayis des apro Salt Cecre les bane

Les commi aujont aucu quelques ;

CON

Suite Les représe 6, quils ination les

(P)

des des ro Fermond tinés pour de Lies rep faire trans omité de fistances. Après quelo chargée d naires, l'a qui leur s les atten ceux, & pons, qui découvert es, à une la fociété vention su t la cause nonnoie m

our mettre

COMMUNE DE PARTS,

uche

mis, à la

con-

at à

usser

cipa-

roi & s qui

re de entin

cam-

ntri-

mois .

ronné

artil-

à ses

ontre s tous

rme,

ur les

erent

rains,

padit

rus de

con-

e fieu

ort & de otes a

affec-tagent nes de

voir.

obins,

cipales ege de ons les

aure a

esse.

es des

fpierre mme,

rivains

lans fa

enfuite géné-

raduits

mandat

Force

de la contra de la contra de la contra de la contra la c

Une députation de la municipalité de Villeneuve-sur-Seine sel empressée de venir au secours de ses seres de l'aris: elle leur a offert 200 septiers de bleds, réstritat de l'excédent de son strict nécessaire. De nombreux applaudissemens sui ont prouvé la reconnossime du conseil. Pache a donné à l'orateur l'accolade fraternelle au milieu des cris de vive la renublique.

publique.

Un membre a proposé d'inviter le département à s'épurer, sil ya lieu: comme une légere discussion s'élevoir à ce sujet, Chausiette a observé que le confeil, intimement convance qu'il avoit fait une bonne action, pourroir, sans blesser la éslicatesse du département, l'inviter à faire la même chose; il a requis, & le confeil a arrêté que le présent servivé. au département, avec invitation fraternelle de s'éputer, s'il en a besoin.

Prudhomme a adresse au conseil un exemplaire de son ouage fur les crimes des empercurs d'Allemagne, (Mention ivique).

Jusque ;; Les citoyens de la plaine des Sablons ont demandé qu'il sur fit permis de se fournir de pain à Paris, attendu que bullanger qu'i les fournissoit s'est établi dans Paris. (Renore au minitre de l'intérieur).

Les commissaires charges de verifier fr, dans l'école de oit, il y a des apportemens libres qui puissent fervir à la publique, ont annonce qu'ils en avoient trouve beaucoup oat on pourroit s'emparer; bien que cela me fût pas de avis des professeurs; qui aiment à être logés largement.

Les commandans des patrouilles & postes aux barrières ausont aucun égard aux éartes pour jaisses forrie du pain, quelques persoanes que ces cartes soient fignées.

CONVENTION NATIONALE.

(Prefirence du citoyen Billaut-Varennes).

Suite de la séance du dimanche 8 spiembre.

Les représentans du peuple, envoyés à Rouen, écrivent mation les a surpris, & leur a paru devoir favoriser les ces des royalistes, des fédéralistes, & tomber au pouvoir Fermond & des Lanjuinais. En effet, ces canoas étoient ines pour des communes du Finistere & des Cores du rd. Les représentants du peuple ont donné des ordres pour saire transporter à Paris; ils ajoutent qu'ils seront passer comité de falut public des renseignemens relativement aux

Après quelques débats fur la proposition de la commischargée de recueillir les procès-verbaux des affemblées naires, l'assemblée accorde une somme à trois commisrs du département du Lot, pour les indemniser d'un qui leur a été fait par deux escrocs. Ceux, ci étoient s les attendre aux barrieres, sous prétexte de fraterniser ceux, & avoient abusé de leur consiance. L'un des deux ppons, qu'est un marchand épicier, nommé Alpine, a t découvert, & condamné à la restitution des assignats les, à une amende & aux sers; mais il les avoit divertis. La société populaire de Besançon sixe la sollicitude de la vention sur l'avilissement du papier-monnois, dont elle t la cause dans la concurrence de ce papier-monnoie avec monnoie métallique. our mettre fia à cet abus, source de ronchérissement des

denrées, elle propose de porter la peine de mort, ou au moins de la confiscation, contre quiconque garderoit de l'argent enfoui, & par-là de forcer ceux qui en cachent à l'échanger contre des affignats. Cet amas d'argent, versé dans une caiffe générale, serviroir à acheter à tout prix chez l'étranger des grains & des armes. Cette proposition est renvoyee au comité des finances.

Julien de Toulouse propose d'étendre, aux ouvriers em-ployés dans les manufactures de papiers d'E sonne & d'au-tres, d'où l'on tire le papier à la fabrication des affignats, la loi qui met hors de la réquisition les ouvriers employés à l'impression. Cette motion est décrétée avec cet amendement, que les fabricans des balanciers nécessaires pour la nouvelle monnoie, iont aussi compris dans la loi d'exception. Carnot, membre du comité de salut public, fait adopter

la rédaction des intéructions nécessaires pour l'exécution de la

loi sur la réquisicion de la promiere classe.

Les communaires de Saint - Domingue, en retraçant dans une lettre le tableau affligeant de la fituation actuelle de cette malheureuse colonie, du massacre des habitans du Cap, fruit de l'arrocité de Sonthonax & de Polysret, sollicitent un fecours pour celles des infortunées victimes qui ont eu le bonheur d'echapper au fer des barbares Africains. Renvoyé au comité de faint public.

de faint public.
Poulain-Grand-pré, rapporteur des comités des domaines & d'alienation, fait adopter un projet de décret, qui porte en fubliance, 1°. que tous les baux des biens d'émigrés, comprenant des parties de forêts actuellement exploitées, sont confirmes pour la préfinte année seulement ; 26. que les baux de ce genre, qui s'étendent à plus d'une année, y fetont réduits : ceux adjugés pour une seule année, qui com-

feront rettuits : ceux aujuges pour une feule annee, qui com-prement des forers non exploitées, feront annulés.

Thantel, rappellant le décret rendu hier contre les Anglois, foit piélager les conféquences funcifies qu'il peut avoir, par cette feule remarque, que la France a plus de créances que de dettes chez l'étranger, &, fur sa demande, le comité de commerce est chargé de revoir cette loi, dont l'exécution of popular ment infrandue.

commerce est charge de revoir cette 101, dont l'execution est provisoirement suspendue.

On lie une lettre de Couthon, l'un des représentants du peuple, envoyé dans le département du Piv-de-Dôme; elle est daise de Clermont, le 5 du courant.

"Cest aujourd'hui, dit-il, que je ruis répondre de la réduction des rebelles de Lyon. Le département du Puy-de-Dome s'est leve tout entier, hommes, femmes, entans, vieillards. Nous n'avons en de vraie peine que celle de modérer l'ardeur, de ces braves montagnards : nous aurions pu avoir 200 mille hommes, nous n'en ferons marcher que 20 à 25 mille. Le district de Clermont en fournit lui seul 8 à 10 mille, les autres à proportion.

"Chaque defenseur emporte pour quatre jours de vivres, & chaque commune fait aller à la suite de son contingent, des munitions & des approvisionnemens. Le peuple adore la liberté, & tous ceux qui s'y opposent seront anéantis.

» Dans le raffemblement du district de Riom , un ex-procureur au parlement de Paris a frappé un cultivateur patriote, & lui a donné un soufflet. Cette insulte a cause une rixe, dans laquelle quelques hommes ont été tués. Nous vous ferens connoître plus au long les détails de certe malheureuse affaire. Le procureur a été arrêté; vous pensez que la procedure ne sera pas longue ».

Seance du lundi 9 septembre.

On fait lecture d'une lettre de Gillet, l'un des représentans du peuple auprès de l'armée des côtes de Brest, datée de Nantes le 6 septembre; elle est ainsi conque :

a L'armée de la republique s'est battue hier, 5, depuis sepre

heures du matin jusqu'à quatre houres du foir; la déroute de l'ennemi a été complette; il nous avoit attaqué sur trois points différens; quatre mille républicains ont suffi pour mettre en fuire plus de quinze mille brigands. Nous n'avons eu que 34 blessés; le nombre des morts n'est pas aus con-sidérable. Les rebelles ont eu 15 cents hommes tant tués que blessés, restés sur le champ de bataille, & ont perdu une piece de canon que quarte compagnies de grenadiers, réunies à quelques chasseurs du 15°, régiment & à onze hus-serds du Midi, leur ont enlevée.

"Il n'est pas un seul bataillon, pas même un seul soldat, qui n'ait ptis part à l'action; les troupes, en un mot, ont tenu une conduite au-dessus de tout élog.

» Le clâ cau de...., qui fervoit de retraite aux brigands, vient encore de leur être enlevé par mille grenadiers aux ordres du général Beysser; ils y ont perdu 200 hommes. La premiere colonne de la brave garnison de Mayence est entrée dans cette ville : les rebelles avoient voulu forcer notre camp avant son ar ivée; mais depuis sa jonction avec l'armée de Nantes, ils n'ont plus d'autres refsources qu'à se soumettre aux loix de la république ».

Le ministre de la justice instruir la convention, qu'en exéeution de ses décrets, l'ex-ministre Clavieres a été transsere à la Conciergerie, pour être jugé par le tribunal révolution-naire, & que l'ex-ministre des affaires étrangeres, Lebrun, a trouvé le moyen de se soustraire à la surveillance du gen-

darme à la garde duquel il étoit confié.

Romme demande l'a-mission à la barre pour une députation de la section du Pantl éon François, qui a à entretenir la convention d'un objet de la plus haute importance. La députation est admise sur-le-champ. Elle présente une pétition, dans laquelle elle demande que le ministre de la marine, ses adjoints, ses secrétaires & les employés de ses bureaux soient mis en état d'arrestation, gardes à vue par des Sans-Culottes, jusqu'à ce que les traitres qui ont livré le port de Toulon soient connus, la perte de a république étant trop considérable pour que les auteurs de cet insame complot, trame depuis long-tems, ne foient pas recherches la plus severe exactitude, qu'on en faste un exemple terrible, capable d'épouvanter tous les conspirateurs.

Le président répond aux pétitionnaires que la convention doit s'occuper, dans cette séance même, de l'objet qui les amene à la barre, leur promet que les coupables, quels qu'ils soient, seront severement punis. Il les admet ensuite

aux honneurs de la séance.

Romme profite de cette occasion pour faire décréter que toutes les sois que le comité de police de Paris sera mettre en état d'arrestation des fonctionnaires publics & des agens du gouvernement, le comité de sûreté générale fera un rapport sur ces arrestations, asia que le service public n'en soit de sur le service public n'en soit de sur le service public n'en soit de service public n'en service public foit pas interrompu.

A la suite de ce rapport, Saint-André fait adopter un

projet de décret dont voici les difpositions:
Art. I. Le contre-annial Trogolf, Chassegor & Puissant, ordonnateurs du port de Toulon, sont déclarés traitres à la patrie, & hors la loi.

Il est enjoint à tout citoyen de courir sus, & leurs biens

sont confisqués au profit de la république.

II. Le ministre de la suzvine sera passer à la convention le tableau des officiers civils & militaires qui sont restés fideles & ont fui de Toulon.

III. Les biens des contre-révolutionnaires, qui composent le comité central des sections de Toulon, seront sequestrés, & serviront à indemniser les patriotes persécutés.

IV. Les anglois, arrêtés ou qui doivent être arrêtés n vertu de la loi du.... dans toure l'étendue de la république, seront soigneusement resterrés, sous la responsabilité individuelle des administrateurs. Ils seront gardes en ôtage, & répondront, sur leurs têtes, de la maniere dont seront traités les représentans du peuple & les patriotes, par l'amin anglois & le comité central des sections de Toulon. V. Il fera fait mention honorable au procès-verbal de la

conduite du contre-amiral St-Julien, des marins qui ont fu du 15°. régiment, & du maire de St-Tropez.

VI. Le dir cteur des postes & les membres de la munici-

palité de Vignaux, département du Var, seront traduits au tribunal révolutionnaire, pour avoir insulté à la représentation nationale.

VII. Les représentans du peuple à l'armée d'Italie, sont autorisés à prendre toutes les mesures nécessaires pour la réduction des rebelles de Toulon, d'en presser vivement l'exécution, & de leur donner le plus grand développe-

VIII. La déclaration de l'amiral Hood, les lettres interceptées seront rendues publiques par la voie de l'impression. Il est en outre décrété que Berigni, adjoiat de l'ex-ministre

Monges, sera mis en étas d'arrestation.

L'arrestation de tous les banquiers & agens de change s'est effectuee; mais comme demain est un jour de paie ment, cetre mesure, si elle n'étoit modifiée, pourroit occasionner un mouvement. C'est pourquoi Chabot fait décréter au nom du comité de sureté générale, que les banquien arretés seront simplement gardes à vue par deux citoyens La dépense de cette garde sera à leurs frais.

Danton, qui avoit refusé de faixe partie du comité falur public, pour ne pas donner prise à la calomnie conti lui, réitere aujourd'hui sa déclaration malgré le décret qu l'assemblée a rendu hier, en passant à l'ordre du jour su sa lettre, & exprime sa ferme résolution de maintenir serment qu'il a fait de n'être dans aucun comité. L'assemble accepte sa démission.

L'on reprend la discussion sur le projet de décret de Lecointe relatif aux subsistances.

Carnot fait adopter, au nom du comité de salut public un projet de décret, qui n'est que le developpement de ce qui ordonne la levée d'une armée révolutionnaire à Pan Les citoyens ne pourront être admis dans cette arms que depuis 25 jusqu'à 40 ans. Toutes les con pagnies de a nonniers de Paris seront à la solde de la republique. Il y am à la tête de l'armée révolutionnaire, un général de division deux généraux de brigades & trois aéjudans-généraux.

Une lettre des representants du peuple, à Gravelines, a nonce la prochaine levée du fiege de Dunkerque. Houcha a pris l'ennemi en flanc, & le faboule d'importance : ce s les termes de la lettre.

(La suite à demain).

Pay. de l'hésel-de-ville de Paris, fix premiers mois 1791 Lettre G.

Le Bure Hôtel de N & de 12 1 non à d'au

ÉTA

Ex

LE ven battu; nou fenal étoit monté une de bons ca annoncoit barqué des été mis en qui vouloi missaires,

telots arme

matin notr

vers le gou canon fur douzaine d & ont fait retirés au l été abando de la mon prendre pa quantité d' des homme auffi avons au foir, le fition de avons enco fusil; fur mettre le moment n tout. Dans sembarquo des coups & fans avo vant plus

petit s'em! Galbaud, où étoit er ne pouvoie & à l'incer eté forcés

ges trop v